



1107185102

|                   |                                                      |
|-------------------|------------------------------------------------------|
| DATE DEPOT :      | 2011-07-28                                           |
| NUMERO DE DEPOT : | 2011R072233                                          |
| N° GESTION :      | 2005B12890                                           |
| N° SIREN :        | 398526988                                            |
| DENOMINATION :    | A.D.                                                 |
| ADRESSE :         | 86 rue d'Assas 75006 Paris                           |
| DATE D'ACTE :     | 2011/06/17                                           |
| TYPE D'ACTE :     | PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE    |
| NATURE D'ACTE :   | AUGMENTATION DE CAPITALMODIFICATION(S) STATUTAIRE(S) |

---

05 B12890  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
« A.D. SARL »  
AU CAPITAL DE 15.244,90 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 86, rue d'Assas  
75006 PARIS  
443 203 468 RCS PARIS

*Claude Marillier*  
*Claude Marillier*  
*Président*

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

### DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE ONZE  
Le DIX SEPT JUIN à 15 heures  
A PARIS

Les associés de la Société dénommée A.D. SARL, Société à responsabilité limitée au capital de 15.244,90 € ayant son siège social à PARIS (6ème arrondissement) 86, rue d'Assas identifiée sous le numéro SIREN 398 526 988 RCS PARIS, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude MARILLIER, gérant.

### ASSOCIES

la Société SEEK PROPERTIES, propriétaire de 999 parts, numéros 1 à 999, ici représentée par Monsieur Claude MARILLIER en vertu de sa qualité de gérant de ladite société.

la Société MARILLIER INVESTISSEMENTS, propriétaire de la part numéro 1000, ici représentée par Monsieur Robert MARILLIER, en vertu de sa qualité de gérant de ladite société.

Le président constate que tous les associés sont présents, que l'assemblée est régulièrement constituée et déclare qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions.

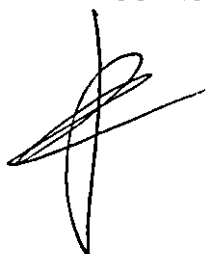
Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants:

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée et le projet de statuts de la société après modification ;
- les lettres de convocation à la présente assemblée ;
- bulletin de souscription

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :



- constatation de la libération intégrale des parts concourant à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que le dépôt des fonds
- pouvoir pour formalités.

Sur rapport de la gérance, considérant les résolutions par eux adoptés en assemblée réunie le 17 juin 2011 à 10h30,  
Et vu les bulletins de souscription  
Ainsi que le récépissé de dépôt des fonds,  
constatent ce qui suit :

### PREMIERE RESOLUTION

1° la gérance a reçu des souscriptions émanant des associés sus désignés s'appliquant à un total de 6000 parts sociales de 15,2449 euros chacune ;

2° Les libérations par versements d'espèces ont donné lieu à dépôt chez Maître Gérard CANALES, notaire à PARIS (7<sup>me</sup> arrondissement), 168 rue de Grenelle, à un compte ouvert au nom de la société sous l'intitulé : "Augmentation de capital à réaliser", ainsi qu'il résulte du récépissé délivré par le dépositaire le 17 juin 2011;

3° les parts ont été souscrites et libérées intégralement comme suit :

|                                                                                                                                                                            | Nombre | Espèces   | Compensation |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------|--------------|
| par la société « MARILLIER INVESTISSEMENTS », associé, 3200 parts sociales n° 1001 à 4200, libérées à hauteur d'une somme de 48.783,68 euros par versement d'espèces, ci : | 3200   | 48.783,68 | 0            |
| par la société « T.L.P. INVEST », 2800 parts sociales n°4201 à 7000, libérées à hauteur d'une somme de 42.685,72 euros par versement d'espèces:                            | 2800   | 42.685,72 | 0            |
| Soit donc un total de 6000 parts, ci :                                                                                                                                     | 6000   |           |              |
| Libérées en espèces d'une somme total de 91.469,40 euros, ci :                                                                                                             |        | 91.469,40 |              |
| Et par compensation d'une somme total de 0 euro, ci :                                                                                                                      |        |           | 0            |
| Soit ensemble                                                                                                                                                              |        | 91.469,40 |              |

4° Comme conséquence de ces souscription et des versements effectués, la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 91.469,40 euros par création de 6000 parts nouvelles émises au pair soit 15,2449 euros chacune, numérotées de 1001 à 7000, émises au prix de 15,2449 euros, chacune souscrites et libérées intégralement par :

- la « T.L.P. INVEST », à concurrence de 2800 parts sociales ;
- La société "MARILLIER INVESTISSEMENTS", à concurrence de 3200 parts sociales.

Comme conséquence de tout ce qui précède, les associés décident corrélativement de modifier les statuts de la société comme suit :

#### ARTICLE 6 – FORMATION DU CAPITAL

Les apports faits à la constitution de la société d'un montant de 15 244,99 Euros et formant le capital d'origine ont tous été des apports de numéraire.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 juin 2011, le capital social a été augmenté d'une somme de 91.469,40 euros pour être porté à la somme de 106.714,3 euros.

#### ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 106.714,3 Euros. Il est divisé en 7000 parts entièrement libérées, numérotées de 1 à 7000.

#### ARTICLE 8 – REPARTITION DES PARTS

Les parts composant le capital social sont réparties entre les associés dans les proportions suivantes :

- SARL SEEK PROPERTIES : 999 parts
- SARL MARILLIER INVESTISSEMENTS : 3201 parts
- SARL TLP INVEST : 2800 parts

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

#### POUVOIRS

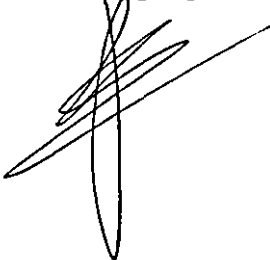
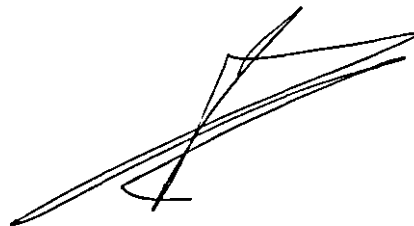
#### DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Claude MARILLIER à l'effet d'effectuer toutes opérations, de signer tous actes et documents relatifs aux résolutions adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 15 heures. 30

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et tous les associés ou leurs mandataires.

Enregistré à : S.I.E 6E ODEON-POLE ENREGISTREMENT PARIS SUD

Le 21/06/2011 Bordereau n°2011/697 Case n°30

Ext 9871

Enregistrement : 375 €

Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent

Catherine COLLIN  
agente des impôts

